

29/12/2020
Vu le Commissaire - Enquêteur
CAMMAS Henri



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES D'INONDATIONS DE LA COMMUNE DE PEGOMAS

Enquête publique relative au plan de prévention des risques (PPR) naturels prévisibles d'inondations sur la commune de Pégomas.

Par arrêté préfectoral en date du 11 décembre 2020 l'ouverture d'une enquête publique pour le plan de prévention des risques naturels prévisibles de Pégomas a été ordonnée.

Le projet de PPR peut être modifié à l'issue des consultations prévues aux articles R.562-7 et R.562-8 du code de l'environnement. Si ces modifications remettent en cause l'économie générale du projet de plan, une nouvelle enquête publique sera organisée sur la base du projet de PPR modifié.

Par suite, le projet de PPR est approuvé par monsieur le préfet des Alpes-Maritimes.

Conformément à l'arrêté n°F-093-17-P-0117 portant décision après examen au cas par cas sur l'éligibilité à l'évaluation environnementale, le plan de prévention des risques d'inondations de la commune de Pégomas n'est pas soumis à l'évaluation environnementale en application du décret n° 2012-616 du 2 mai 2012 relatif à l'évaluation de certains plans et documents ayant une incidence sur l'environnement. Les informations environnementales se rapportant au projet de PPR sont intégrées dans le dossier d'enquête publique.

Le dossier d'enquête publique n'est pas transmis à un autre État membre de l'Union européenne.

L'enquête publique se déroulera du **25 janvier 2021 au 26 février 2021 inclus** (soit 33 jours consécutifs). Pendant toute la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie de Pégomas, 169 avenue de Grasse, 06580 Pégomas, de 8H30 à 12H30 et de 13H30 à 16H30 du lundi au vendredi.

Le tribunal administratif de Nice a désigné en date du 10 mars 2020, Monsieur Henri CAMMAS, Ingénieur électronicien en retraite, comme commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra le public lors des permanences suivantes :

Commune	Date	Heure	Lieu
Pégomas	25 janvier 2021	De 8H30 à 12H30 et de 13H30 à 16H30	Hôtel de ville – 169 avenue de Grasse – 06580 Pégomas
Pégomas	3 février 2021	De 8H30 à 12H30 et de 13H30 à 16H30	Hôtel de ville – 169 avenue de Grasse – 06580 Pégomase
Pégomas	18 février 2021	De 8H30 à 12H30 et de 13H30 à 16H30	Hôtel de ville – 169 avenue de Grasse – 06580 Pégomas
Pégomas	26 février 2021	De 8H30 à 12H30 et de 13H30 à 16H30	Hôtel de ville – 169 avenue de Grasse – 06580 Pégomas

La personne responsable du projet est :

Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer
CADAM - Service déplacements risques sécurité / Pôle risques naturels et technologiques
147 boulevard du Mercantour
06286 Nice Cedex 3

Chaque demande écrite devra préciser le nom du demandeur, ses coordonnées et les références des parcelles cadastrales concernées.

Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi que le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public, en mairie de Pégomas, 169 avenue de Grasse, 06580 Pégomas, pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 25 janvier 2021 au vendredi 26 février 2021 inclus, afin que le public puisse en prendre connaissance pendant les jours et heures d'ouverture habituelles de la mairie de 8H30 à 12H30 et de 13H30 à 16H30, et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.

Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête publique dématérialisé sécurisé seront également disponibles de manière complémentaire depuis le lien suivant :

<https://www.registredemat.fr/ppri-pegomas>

ou accessible à partir du lien disponible sur le site de la préfecture où le dossier d'enquête publique est par ailleurs consultable :

<http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Les-projets-des-plans-de-prevention-des-risques-naturels-previsibles/Dossiers-d-enquete-publique>

Les observations et remarques peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur sous enveloppe fermée, avec la mention « Ne pas ouvrir », à l'adresse suivante :

Monsieur le commissaire enquêteur de l'enquête publique
relative au projet de PPR d'inondations de la commune de Pégomas.
Mairie de Pégomas - Hôtel de ville
169 avenue de Grasse - 06580 Pégomas

ou par email à l'adresse suivante : ppri-pegomas@registredemat.fr

L'accès aux documents détaillés ci-dessus sera enfin possible, sur un poste informatique connecté mis à la disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 25 janvier 2021 au vendredi 26 février 2021 inclus, de 8H30 à 12H30 et de 13H30 à 16H30, en mairie de Pégomas, 169 avenue de Grasse, 06580 Pégomas.

À l'issue de l'enquête publique, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera :

- adressée par le Préfet à la mairie de Pégomas pour y être, sans délai, tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
- tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la préfecture des Alpes-Maritimes et rendue publique par voie dématérialisée pendant un an sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes accessible à l'adresse :

<http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Les-projets-des-plans-de-prevention-des-risques-naturels-previsibles/Dossiers-d-enquete-publique>